



CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE LUDRES

SERVICE : FINANCES

SEANCE DU : 29 septembre 2025

DELIBERATION N° : 11

RAPPORTEUR : Mme Stéphanie LIIRI

OBJET : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025 DE LA COMMUNE (BUDGET GENERAL)

Le Budget Primitif 2025 de la commune (budget principal) a été adopté par le Conseil Municipal le 7 avril 2025 (Délibération n°3). Il retrace les prévisions en recettes et en dépenses pour l'exercice considéré.

Conformément à l'article L.1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le budget peut être amendé en cours d'année par d'autres documents budgétaires.

En effet, il est nécessaire d'ajuster les crédits dans certains chapitres en recette et en dépenses, et dans chaque section (fonctionnement et investissement). De plus, il est nécessaire d'intégrer les reports de crédits d'investissement et les résultats de l'année 2024.

La lecture du Budget Supplémentaire 2025 fait apparaître les chiffres suivants :

	Dépenses	Recettes
<u>Fonctionnement</u>		
Réelles	117 510.00 €	90 000.00 €
Ordres	1 221 354.07 €	0.00 €
Résultats 2024		1 248 864.07 €
Total fonctionnement	1 338 864.07 €	1 338 864.07 €
<u>Investissement</u>		
Réelles	1 983 324.30 €	0.00 €
Reports de crédits 2024	3 222 567.56 €	443 750.00 €
Ordres	60 000.00 €	1 281 354.07 €
Résultats 2024		3 540 787.79 €
Total investissement	5 265 891.86 €	5 265 891.86 €
<u>Budget total</u>		
Total global réel	2 100 834.30 €	90 000.00 €
Total des reports de crédits 2024	3 222 567.56 €	443 750.00 €
Total global d'ordre	1 281 354.07 €	1 281 354.07 €
Total résultats 2024		4 789 651.86 €
Total général	6 604 755.93 €	6 604 755.93 €

Le Budget Supplémentaire 2025 est présenté en équilibre dans chaque section et globalement.

L'équilibre budgétaire global (Budget Primitif 2025 + Budget Supplémentaire 2025) est le suivant :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	8 188 714.07 €	8 188 714.07 €
Investissement	7 743 791.86 €	7 743 791.86 €
Budget global	15 932 505.93 €	15 932 505.93 €

Le document du Budget Supplémentaire 2025 a été envoyé aux membres du Conseil Municipal, 12 jours avant la présente séance.

La Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale a rendu un avis favorable au cours de sa réunion du 18 septembre 2025.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver le Budget Supplémentaire 2025 de la commune (budget général) arrêté au chiffres ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal : Mme Aurélie MOTEL, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENT(E)S :

M. Pierre BOILEAU, Mme Véronique RAVON, M. Xavier DUSSAULX, Mme Claudine BLAISE, M. William LOMBARD, Mme Sophie MERCIER, M. Philippe GOETZ, M. Rémi NOEL, Mme Stéphanie LIIRI, Mme Dominique BERNIER, Mme Sandrine GUERBER, Mme Christine NAEGELLEN-LINEL, Mme Sandrine LAVAL, M. Patrick PECHINE, Mme Aurélie MOTEL, Mme Mireille HINZELIN, M. Benoît PICARD, Mme Claude LOMBARD.

ETAIENT EXCUSE(E)S :

M. Emmanuel FOURNIER, M. Jean PATRAS.

ETAIENT ABSENT(E)S :

M. Axel FRANCOIS, M. Christian REGNIER, M. Claude VAUTHIER.

AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Magali RAIK avait donné pouvoir à M. Xavier DUSSAULX
Mme Marie ROCHON avait donné pouvoir à Mme Véronique RAVON
M. Didier GOIRAND avait donné pouvoir à M. William LOMBARD
Mme Chantal MARTIN avait donné pouvoir à Mme Claudine BLAISE
M. René BURTE avait donné pouvoir à Mme Claude LOMBARD.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication, conformément au Code de justice administrative.

NOTA - Le Maire certifie que le présent acte a été notifié ou publié selon la réglementation en vigueur et que la convocation du Conseil avait été faite le 23 septembre 2025

Fait et délibéré à LUDRES
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Le Maire



M. Pierre BOILEAU